

## POSITION DU CANADA

Le Canada continue, dans les instances tant bilatérales que multilatérales, à inviter le gouvernement du Kenya à manifester sa volonté d'améliorer la situation des droits de la personne, de renforcer la démocratie et d'assainir sa gestion publique. Des représentants du Canada rencontrent régulièrement des hauts fonctionnaires du gouvernement kenyan, à Ottawa et à Nairobi, et la question des droits de la personne a été soulevée à de multiples occasions.

Compte tenu de son programme d'aide restreint, acheminé surtout par les ONG, le Canada n'est pas bien placé pour lier l'aide à la bonne gestion des affaires publiques. Sur le front diplomatique, le Canada préside actuellement le Groupe des pays donateurs pour le développement de la démocratie (DDDG) qu'il a créé il y a cinq ans. De concert avec d'autres pays donateurs, il a dépêché des observateurs aux élections partielles tenues l'an dernier; il a pris part aux travaux d'un comité national sur les personnes déplacées coprésidé par le gouvernement et le PNUD; il a maintenu des liens avec une foule de militants et d'ONG du Kenya voués à la défense des droits de la personne; enfin, il a surveillé de près le procès de Koigi wa Wamwere.

11

8

9

10